

## SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2020

### **Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand, tenue le 3 février 2020, à 19 heures, à la salle du conseil, 821, rue Principale.**

Sont présents: Clémence Nadeau et Sylvie Gingras, conseillères ainsi que Jean-Claude Gagnon, Jean-Paul Pelletier et Pierre-Alexandre Simoneau, conseillers formant quorum sous la présidence de Yves Charlebois, maire.

Est absente : Suzanne Aubre, conseillère.

Sont également présents : Sylvie Tardif, secrétaire-trésorière et Dominic Doucet, directeur général.

#### **Ouverture de la séance**

La séance est ouverte par Yves Charlebois, maire.

#### **ORDRE DU JOUR**

- A) Ouverture de la séance
- B) Adoption de l'ordre du jour
  - Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
- C) Adoption du procès-verbal
- D) 1<sup>re</sup> période de questions
- E) Varia
  - Délégation de sorties
  - Adoption du 2<sup>e</sup> projet de règlement modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels
  - Adoption du règlement modifiant le règlement relatif aux permis et certificats
  - Adoption du règlement modifiant le règlement sur la tarification des permis et certificats
  - Dérogation mineure de Gérard Boucher
  - Dérogation mineure de Antoine Lebel
  - Entente avec Johanne Magas et Ulises Avila – utilisation de la descente de la marina
  - Désignation du Chalet des loisirs de Vianney
  - Mandat à Englobe Corp. – étude géotechnique (rue Principale Sud)
  - Achat de mobilier urbain – bancs et tables de pique-nique
  - Achat de mobilier urbain – supports à vélos et filots multi-matières
  - Rapport concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle
  - Aide financière à GROBEC – tournoi de pêche
  - Aide financière à la bibliothèque Onil-Garneau
  - Embauche permanente de Patrice Fecteau
  - Embauche d'une coordonnatrice à la bibliothèque
  - Politique salariale révisée des employés municipaux
  - Projet de Centre multifonctionnel – demande de subvention
  - Reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux
  - Vote par correspondance
- F) 2<sup>e</sup> période de questions
- G) Présentation des comptes
- H) Clôture de la séance

**2020-02-38**

#### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2020-02-39**

#### **Interversion des points à l'ordre du jour**

Il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu d'autoriser le maire à intervertir les points à l'ordre du jour au besoin. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2020-02-40

**Adoption du procès-verbal**

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

En conséquence, il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020 tel que présenté. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le maire invite les 21 personnes présentes à la 1<sup>re</sup> période de questions.

2020-02-41

**Prévisions de sorties**

Il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu d'approuver les prévisions et ratifications des délégations suivantes :

<u>Noms</u>	<u>Sujet</u>	<u>Endroits</u>	<u>Date</u>
D. Doucet	plan marketing	Québec	2020-01-16
D. Doucet	MELCC	Trois-Rivières	2020-01-29
Y.Charlebois	MRC	Plessisville	2020-01-26
Y.Charlebois	lancement 175 <sup>e</sup>	Inverness	2020-01-31
Y.Charlebois	notaire	Plessisville	2020-02-03

2020-02-42

**Adoption du 2<sup>e</sup> projet de règlement relatif aux usages conditionnels numéro 2020-205**

Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu qu'en vertu des dispositions de l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ce Conseil adopte, avec changement, le 2<sup>e</sup> projet de règlement numéro 2020-205, lequel modifie le règlement relatif aux usages conditionnels no 2018-179 de la Municipalité de Saint-Ferdinand. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2020-02-43

**Adoption du règlement modifiant le règlement relatif aux permis et certificats no 2017-165 de la Municipalité de Saint-Ferdinand**

Attendu que tous les membres du conseil, sans exception, ont préalablement reçu, conformément à la loi, une copie du règlement au moins 2 jours juridiques avant la tenue de la séance;

Attendu que tous les membres du conseil présents confirment l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu d'adopter le règlement no 2020-206 modifiant le règlement relatif aux permis et certificats no 2017-165 de la Municipalité de Saint-Ferdinand. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**RÈGLEMENT no 2020-206**

Règlement modifiant le règlement relatif aux permis et certificats no 2017-165 de la Municipalité de Saint-Ferdinand

Attendu que le Conseil juge à propos et dans l'intérêt de la municipalité de modifier le règlement relatif aux permis et certificats no 2017-165 de la Municipalité de Saint-Ferdinand afin d'ajouter l'obligation d'obtenir un certificat pour l'exploitation d'une « résidence de tourisme » dans les zones de villégiature.

Attendu qu'un avis de motion a été donné par Sylvie Gingras à la séance du 13 janvier 2020;

Attendu qu'un projet de règlement a été déposé le 13 janvier 2020;

En conséquence, il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu à l'unanimité qu'il soit fait et statué le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

#### Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### Article 2

L'article 5.12 intitulé « Certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une résidence de tourisme » est ajouté et se lit comme suit :

Toute personne désirant procéder à l'exploitation d'une résidence de tourisme doit préalablement faire la demande d'un certificat d'autorisation.

#### Article 3

L'article 5.12.1 intitulé « Zones assujetties » est ajouté et se lit comme suit :

Les présentes dispositions s'appliquent à toutes les zones de villégiature.

#### Article 4

L'article 5.12.2 intitulé « Demande » est ajouté et se lit comme suit :

Toute demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une résidence de tourisme doit être faite par écrit, sur des formulaires fournis à cet effet par la municipalité, être accompagnée des plans et des informations requis ainsi que du paiement du coût du certificat.

#### Article 5

L'article 5.12.3 intitulé « Documents d'accompagnement » est ajouté et se lit comme suit :

Toute demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une résidence de tourisme doit être accompagnée des plans et des informations suivantes :

- a) Nom, prénom et adresse du propriétaire ou du représentant autorisé;
- b) Une description du projet proposé, de même que les données nécessaires à l'étude de la demande (ex. : type d'activité, clientèle visée, heures d'opération, nombre de chambres disponibles, etc.);
- c) Un plan de la propriété présentant la localisation de tous les éléments nécessaires à la compréhension et à l'évaluation de la demande, par exemple les bâtiments, les allées véhiculaires, les aires de stationnement, les bandes tampons, les aires d'utilisation et les limites de la propriété;

#### Article 6

L'article 5.12.4 intitulé « Émission du certificat d'autorisation » est ajouté et se lit comme suit :

L'inspecteur émet le certificat d'autorisation lorsque:

- a) Une résolution a été adoptée par le conseil dans le cadre de la demande d'usage conditionnel devant être réalisée pour un usage « résidence de tourisme ». Toutes conditions stipulées dans la résolution doivent toutefois être remplies et respectées, préalablement à l'émission du certificat d'autorisation;
- b) La demande est conforme aux règlements municipaux;
- c) La demande est accompagnée de tous les plans et documents exigés par le règlement;
- d) Le tarif pour l'obtention du certificat a été payé.

#### Article 7

Le présent règlement abroge et modifie toutes dispositions de règlements antérieurs incompatibles avec les dispositions des présentes.

#### Article 8

Le présent règlement entre en vigueur suivant les dispositions de la loi.

ADOPTÉ À SAINT-FERDINAND, ce 3 février 2020.

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorière

Avis de motion : 13 janvier 2020  
Projet de règlement : 13 janvier 2020  
Adoption : 3 février 2020  
Publication : 5 février 2020

2020-02-44

#### **Adoption du règlement modifiant le règlement sur la tarification des permis et certificats no 2017-169 de la Municipalité de Saint-Ferdinand**

Attendu que tous les membres du conseil, sans exception, ont préalablement reçu, conformément à la loi, une copie du règlement au moins 2 jours juridiques avant la tenue de la séance;

Attendu que tous les membres du conseil présents confirment l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'adopter le règlement no 2020-207 modifiant le règlement sur la tarification des permis et certificats no 2017-169 de la Municipalité de Saint-Ferdinand. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

#### **RÈGLEMENT no 2020-207**

Règlement modifiant le règlement sur la tarification des permis et certificats no 2017-169 de la Municipalité de Saint-Ferdinand

Attendu que le Conseil juge à propos et dans l'intérêt de la municipalité de modifier le règlement sur la tarification des permis et certificats no 2017-169 de la Municipalité de Saint-Ferdinand afin de :

- 1) Ajouter le coût du certificat d'autorisation pour l'exploitation une résidence de tourisme.
- 2) Ajouter le coût d'une demande d'usage conditionnel.

Attendu qu'un avis de motion a été donné par Suzanne Aubre à la séance du 13 janvier 2020;

Attendu qu'un projet de règlement a été déposé le 13 janvier 2020;

En conséquence, il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu à l'unanimité qu'il soit fait et statué le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

#### Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### Article 2

L'article 3.2.12 intitulé « Certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une résidence de tourisme » est ajouté et se lit comme suit :

Usages	Coûts
Résidence de tourisme	10\$

#### Article 3

L'article 3.3 est modifié de la façon suivante :

#### **3.3 Tarification des demandes d'usage conditionnel, de dérogation mineure et de modification des règlements d'urbanisme**

Une demande de dérogation mineure, une demande de modification aux règlements d'urbanisme et une demande d'usage conditionnel sont considérées payées lorsque les coûts précisés aux articles 3.3.1, 3.3.2 et 3.3.3 sont défrayés.

##### **3.3.1 Demande de dérogation mineure**

Demande	Coût
Dérogation mineure	250\$

##### **3.3.2 Demande de modification aux règlements d'urbanisme**

Demande	Coût
Modification des règlements d'urbanisme	250\$

##### **3.3.3 Demande pour un usage conditionnel**

Demande	Coût
Usage conditionnel	300\$

#### Article 4

Le présent règlement abroge et modifie toutes dispositions de règlements antérieurs incompatibles avec les dispositions des présentes.

Article 5

Le présent règlement entre en vigueur suivant les dispositions de la loi.

ADOPTÉ À SAINT-FERDINAND, ce 3 février 2020.

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorière

Avis de motion : 13 janvier 2020  
Projet de règlement : 13 janvier 2020  
Adoption : 3 février 2020  
Publication : 5 février 2020

**2020-02-45**

**Dérogation mineure de Gérard Boucher**

Attendu que Gérard Boucher a déposé une demande de dérogation mineure pour :

- autoriser la création d'un nouveau lot d'une superficie de 1 471,1 mètres carrés lorsque la superficie minimale requise est de 2 000 mètres carrés;
- autoriser la création d'un nouveau lot dont la profondeur moyenne est de 35,8 mètres lorsque la profondeur minimale requise est de 75 mètres;

localisé au 3372 rue Principale sur le lot 621-8-P, canton d'Halifax;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande que ladite demande de dérogation mineure devrait être refusée;

Attendu que le conseil a donné audience à tout intéressé désirant se faire entendre;

En conséquence, il est proposé par Jean-Paul Pelletier et résolu que la demande de dérogation mineure soumise par Gérard Boucher et localisée au 3372 rue Principale sur le lot 621-8-P, canton d'Halifax, soit acceptée sans modification. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2020-02-46**

**Dérogation mineure de Antoine Lebel**

Attendu que Antoine Lebel a déposé une demande de dérogation mineure pour autoriser la construction d'une résidence unifamiliale avec une marge de recul avant de 5,1 mètres normalement prescrite à 6,5 mètres localisé sur la rue Principale sur les lots 324-10 et 324-11, canton d'Halifax;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande que ladite demande de dérogation mineure devrait être accordée sous certaines conditions;

Attendu que le conseil a donné audience à tout intéressé désirant se faire entendre;

En conséquence, il est proposé par Sylvie Gingras et résolu que la demande de dérogation mineure soumise par Antoine Lebel et localisée sur la rue Principale sur les lots 324-10 et 324-11, canton d'Halifax, soit acceptée aux conditions suivantes :

- Lors de l'émission du permis de construction de la résidence, le demandeur s'engage à dégager la municipalité de toute responsabilité face à d'éventuels travaux dans la servitude de passage pour les services publics municipaux;
- Que le demandeur engage un arpenteur, au moment de la construction de la fondation, pour certifier

l'implantation exacte de la fondation conformément au plan projet d'implantation no 2898 (dossier 1800) préparé par Lemieux Marcoux arpenteurs-géomètres inc. le 8 octobre 2019.

Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2020-02-47

**Autorisation à Johanne Magas et Ulises Avila pour utiliser la descente de la marina (stationnement)**

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'autoriser Johanne Magas et Ulises Avila à opérer une cantine au 625 rue Principale pour les années 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024 et d'autoriser le maire Yves Charlebois et le directeur général Dominic Doucet à signer l'entente quant à l'utilisation de la descente de la marina. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2020-02-48

**Désignation du Chalet des loisirs de Vianney**

Considérant que la municipalité de Saint-Ferdinand désire rendre un hommage posthume à monsieur Réal Guillemette, grand bénévole au sein du comité des loisirs de Vianney pendant de nombreuses années;

Il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu de désigner la cabane à patinoire de Vianney sous le nom « Chalet des loisirs Réal-Guillemette ». Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2020-02-49

**Mandat à Englobe Corp. - étude géotechnique**

Il est proposé par Sylvie Gingras et résolu de retenir les services d'Englobe Corp. pour effectuer une étude géotechnique préalablement à des travaux de réfection de la structure de la chaussée de la rue Principale Sud au montant de 12 450 \$ (taxes en sus) conformément à leur offre de services 2020-P025-0004 datée du 6 janvier 2020. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2020-02-50

**Achat de mobilier urbain - bancs et tables à pique-nique**

Il est proposé par Sylvie Gingras et résolu d'accepter la soumission de Tessier Récréo-Parc no 33366.2 au montant de 17 925.52 \$ (taxes incluses) pour l'achat de bancs et de tables à pique-nique.

Il est de plus résolu d'approprier 16 368.39 \$ de la réserve financière - projets spéciaux afin de payer ladite dépense. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2020-02-51

**Achat de mobilier urbain - supports à vélos et îlots multi-matières**

Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu d'accepter la soumission de Mobilier public.com no 1900021034-révision 1 au montant de 5 863.73 (taxes incluses) pour l'achat de supports à vélos et d'îlots multi-matières.

Il est de plus résolu d'approprier 5 354.37 \$ de la réserve financière - projets spéciaux afin de payer ladite dépense. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Dépôt du rapport concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle.

2020-02-52

**Tournoi familial de pêche sur glace au lac William**

Considérant que GROBEC souhaite renouveler à l'hiver 2020 l'activité d'initiation à la pêche sur glace au lac William pour des jeunes de 9 à 12 ans;

Il est proposé par Sylvie Gingras et résolu de verser une aide financière de 500 \$ à GROBEC pour le soutien financier de ce projet d'initiation de la relève à la pêche sur glace au lac William et de prêter gratuitement des équipements tels que poubelles, tables et chaises. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2020-02-53

**Aide financière à la bibliothèque Onil-Garneau**

Il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu de verser une aide financière de 9 000 \$ à la Bibliothèque Onil-Garneau pour le fonctionnement de la bibliothèque, soit l'achat et la réparation de volumes. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2020-02-54

**Embauche permanente de Patrice Fecteau**

Attendu que la période de probation est terminée;

Attendu que la municipalité est prête à procéder à l'embauche de Patrice Fecteau pour un poste de journalier d'une façon permanente;

En conséquence, il est proposé par Clémence Nadeau et résolu :

- Que la municipalité de Saint-Ferdinand embauche Patrice Fecteau à titre de journalier, et ce, de façon permanente à compter du 3 février 2020, au salaire actuel. Pour les années subséquentes, Patrice Fecteau bénéficiera de l'indexation de son salaire selon l'indice des prix à la consommation (IPC);
- Que le maire et le directeur général soient autorisés à signer le contrat de travail.

Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2020-02-55

**Embauche d'une coordonnatrice à la bibliothèque**

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand a procédé à l'affichage d'un poste comme coordonnatrice à la bibliothèque;

Attendu que le processus de sélection a été effectué par le directeur général, lequel recommande l'embauche de Mme Lily-Ann Lambert-Boudreault;

En conséquence, il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand embauche Mme Lily-Ann Lambert-Boudreault comme coordonnatrice à la bibliothèque selon les conditions approuvées par le conseil et énumérées dans le document « accord des conditions d'engagement » à compter du 10 février 2020 pour une période d'essai de 6 mois, conditionnellement à l'obtention de tous les documents demandés à l'article 6.2.8 dudit document et la signature du formulaire RGI-7.1.1 tel que demandé à l'article 7.1 du document intitulé « Règles de gestion interne » et d'autoriser le directeur général à signer les documents. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2020-02-56

**Politique salariale révisée - employés municipaux**

Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu d'adopter la politique salariale révisée des employés municipaux préparée par le directeur général et datée du 3 février 2020. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2020-02-57

**Projet de Centre multifonctionnel - demande de subvention**

Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu :

- D'autoriser la présentation du projet de construction d'un Centre multifonctionnel au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;
- De confirmer l'engagement de la municipalité à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;
- De désigner Dominic Doucet, directeur général, comme personne autorisée à agir, pour et au nom de la municipalité et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2020-02-58

**Reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux**

Considérant que la municipalité procède à la division de son territoire en districts électoraux tous les quatre ans.

Considérant que sa division actuelle en districts électoraux respecte les articles 9, 11 et 12 ou, selon le cas 12.0.1, de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c.E-2.2).

Considérant que la municipalité procède à une demande de reconduction de sa division avant le 15 mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale.

Considérant que sa demande de reconduction est accompagnée du document prévu à l'article 12.1 et que ce document indique également le nombre d'électeurs de chacun des districts électoraux en vigueur.

Considérant que la Commission de la représentation électorale transmettra à la municipalité une copie certifiée conforme de la décision qui confirme ou non que la municipalité remplit les conditions pour reconduire la même division.

Il est proposé par Sylvie Gingras et résolu que la municipalité demande à la Commission de la représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour procéder à la reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2020-02-59

**Vote par correspondance**

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand veut encourager la participation de ses citoyens à la démocratie municipale;

Attendu que plusieurs citoyens peuvent être inscrits comme électeurs à un autre titre que celui de personne domiciliée et résident à l'extérieur de la municipalité;

Attendu que la municipalité veut prendre une décision éclairée;

En conséquence, il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand mandate M. Dominic Doucet, directeur général, et Sylvie Tardif, secrétaire-trésorière, à documenter les moyens par lesquels la municipalité peut mettre en place un vote par correspondance et les ressources nécessaires pour y arriver. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le maire invite les 22 personnes présentes à la 2<sup>e</sup> période de question.

2020-02-60

**Présentation des comptes**

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu de payer les comptes du mois de janvier 2020 tels que présentés pour un montant de 486 261.39 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2020-02-61

**Clôture de la séance**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu que la présente séance soit levée à 19 h 45. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorière

Je, Yves Charlebois, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.